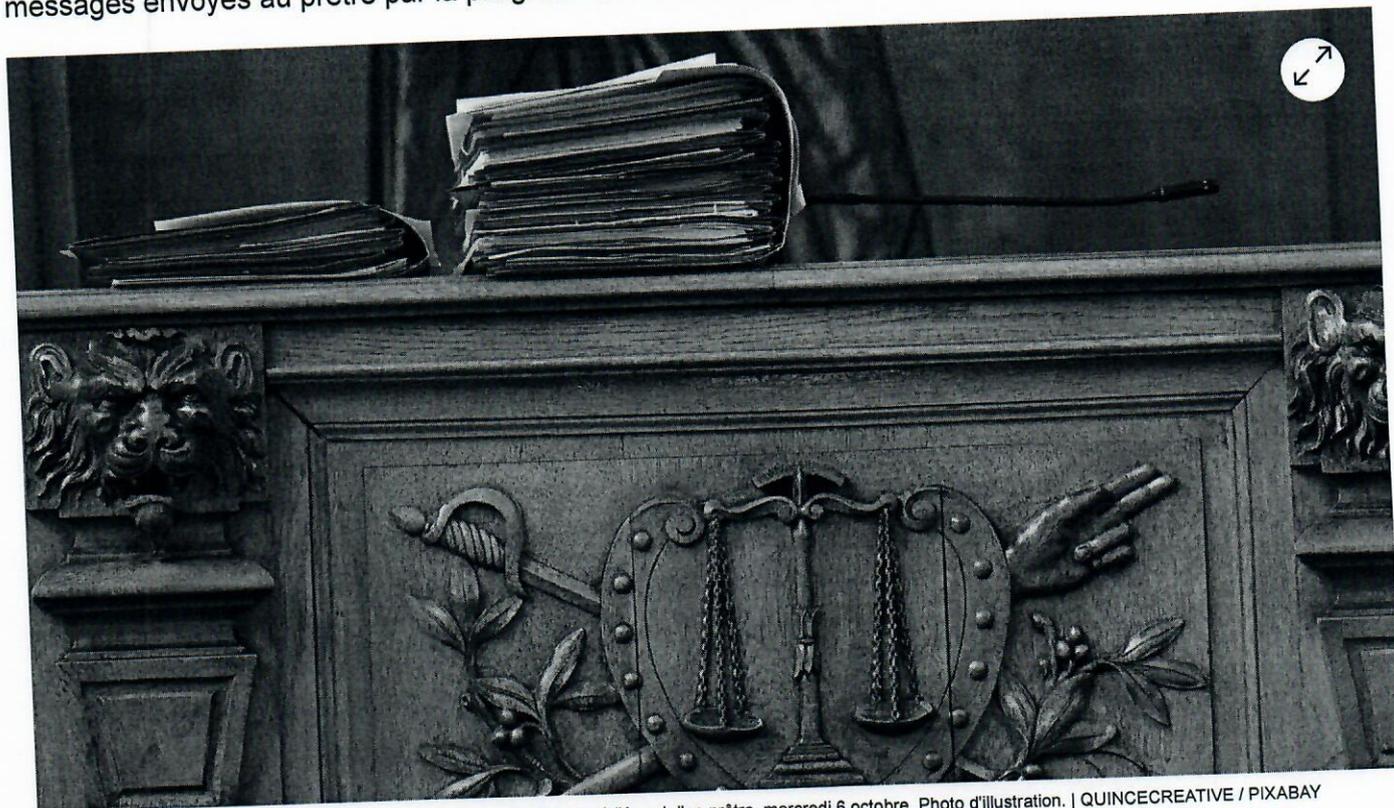


Oise. Elle avait accusé à tort un prêtre de tentative de viol, une paroissienne condamnée

Une femme de 67 ans, qui avait accusé un prêtre de tentative de viol, a été condamnée à trois mois de prison avec sursis pour dénonciation calomnieuse. Les enquêteurs ont découvert des photos et des messages envoyés au prêtre par la plaignante, mettant à mal son récit.



Une femme a été condamnée pour dénonciation calomnieuse à l'égard d'un prêtre, mercredi 6 octobre. Photo d'illustration. | QUINCECREATIVE / PIXABAY

Ouest-France NG avec AFP

Publié le 07/10/2021 à 12h53

Abonnez-vous

À Senlis, dans l'Oise, une femme de 67 ans a été condamnée ce mercredi 6 octobre à trois mois de prison avec sursis pour « dénonciation calomnieuse », rapporte l'AFP d'après des avocats et le parquet. Elle avait porté plainte en juillet 2019 pour tentative de viol contre le prêtre de sa paroisse, un quadragénaire de nationalité ivoirienne.

Lors de l'enquête, les fonctionnaires avaient découvert dans le téléphone du prêtre des messages d'amour et des photos dénudées de la sexagénaire. Des messages que la prévenue a nié avoir envoyés. Le prêtre avait assuré, en garde à vue, lui avoir dit qu'une relation entre eux n'était pas possible en raison de son statut de prêtre.

Trois mois de prison avec sursis

La plainte de la paroissienne avait été classée sans suite par le parquet de Senlis. Le tribunal a condamné la plaignante à trois mois de prison avec sursis. Elle devra également verser au prêtre 700 € au titre du préjudice moral, près de 350 € pour le préjudice matériel et 900 € pour les frais de justice, précise l'AFP.

« Ma cliente ne fera pas appel de cette décision qui la meurtrit et qui est assimilée à un désaveu judiciaire et canonique de sa parole, dont elle entend réaffirmer la véracité », a réagi l'avocat de la paroissienne. L'avocat du prêtre, Maître Mathieu Marlot,

a salué « **une décision qui le rétablit dans son honneur** ». Il a souligné cependant le « **préjudice professionnel et d'image** » subi par son client. Le prêtre a été déplacé de sa paroisse dans le cadre d'une enquête canonique et n'y est pas revenu.

Partager cet article ✕ Une femme a été condamnée pour dénonciation calomnieuse à l'égard d'un prêtre, mercredi 6 octobre. Photo d'illustration.

Oise. Elle avait accusé à tort un prêtre de tentative de viol, une paroissienne condamnéeOuest-France.fr    

#Oise

#Senlis

#Justice

#Actualité en continu

#Hauts-de-France

Ailleurs sur le web

VIDÉO - Gérard Lanvin parle de sa relation avec Renaud qui lui a piqué sa femme

Gala | Sponsorisé

Profitez de jusqu'à 5 000 € de Prime à l'Hybride Toyota !

Toyota | Sponsorisé

Enfin une résidence seniors près de Giffaumont-champaubert

Les Girandières | Sponsorisé

Coup de théâtre : le mari et la belle-mère de Delphine Jubillar placés en garde à vue

Gala | Sponsorisé

En octobre, Nouvelle Polo à partir de 159€/mois

Volkswagen - Offre du Moment | Sponsorisé

La femme de Kylian Mbappé choque le monde entier, la preuve en image !

Financial Advisor Heroes | Sponsorisé

La TVA 100% remboursée pour 2 ou 4 pneus achetés

Offre exceptionnelle Goodyear ! | Sponsorisé

Grand-est : l'isolation de vos murs extérieurs financée dans les aides d'Etat

Testez votre éligibilité | Sponsorisé

Vous n'avez pas pu skier l'année dernière ? Réservez votre séjour de rêve ici

Pierre & Vacances | Sponsorisé

[Voir les offres](#)

7 Français sur 10 ne connaissent pas cette astuce pour avoir des panneaux subventionnés

Panneaux solaires subventionnés | Sponsorisé

Il découvre une boîte chez ses grands-parents, l'ouvre et appelle la police

Dailybreak | Sponsorisé

Giffaumont-champaubert: Les aides auditives finalement sans reste à charge !

audibene | Sponsorisé

Vaccination contre le Covid : les soignants suspendus alertent

Seine-Maritime. Sa femme est tuée dans un accident, il se jette sous un train le lendemain